



COMMISSION DES CHAMPIONNATS COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°13

Réunion du 24/03/2025

Président : DJEDOU Djamel

Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.
- Pour toute communication par mail avec la commission les clubs doivent obligatoirement utiliser la boîte mail officielle.
- Pour tout mail concernant une rencontre merci d'indiquer **le numéro du match**

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

Suite à de nombreux reports de Matches, les matchs sont programmés sur des jours fériés, vous avez la possibilité d'avancer les rencontres en semaine, avec accord des 2 Clubs, si l'éclairage est homologué.

Les deux dernières journées étant fixées au 18 et 25 Mai à 13h pour les levers de rideau et 15h pour les matchs principaux, **aucun report ne sera autorisé après cette date.**





- **Responsable D1, D2 et D3 : BRUYAT Pascal**

Au vu du nombre de rencontres reportées certains matchs sont susceptibles d'être reportés en semaine. La dernière journée de rattrapage est fixée au 11 mai, après cette date aucun match ne sera reporté. Merci de vérifier très régulièrement vos calendriers.

- **Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME**

Au vu du nombre de rencontres reportées certains matchs sont susceptibles d'être reportés en semaine. La dernière journée de rattrapage est fixée au 11 mai, après cette date aucun match ne sera reporté. Merci de vérifier très régulièrement vos calendriers.

- **Responsable coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD : Djamel DJEDOU**

- **Responsable délégation: Éric THIVOLLE**

- **Coupe René GIRAUD ET Xavier BOUVIER :**

- Les quarts de finale des deux coupes auront lieu le 29 et 30 mars 2025
- Les demi-finales des deux coupes auront lieu le 19 et 20 avril 2025

- **Responsable vétérans : FOUYAT Camille**

Championnat :

La dernière journée de championnat qui devait avoir lieu le 23 mai a été décalée au 30 mai 2025 suite aux nombreux reports et pour faciliter la bonne tenue de la fin du championnat.

Merci de vérifier régulièrement vos calendriers et de contacter votre responsable en cas de problème.

Des matchs de championnat sont prévus le 02 et le 09 mai. Si vous souhaitez jouer ses rencontres le mercredi ou le jeudi soir plutôt que le vendredi il suffit de prévenir votre responsable. Il est obligatoire que les deux équipes soient d'accord pour des changements de dates !

COUPE VÉTÉRANS

Les quarts de finale auront lieu le 28 mars 2025 et **la tenue du match est obligatoire. Aucun report ne sera toléré.** Si votre terrain n'est pas praticable merci de trouver un terrain de repli. Dans le cas contraire vous aurez match perdu.

Les demi-finales auront lieu le 18 avril

La finale aura lieu le week-end 14/15 juin.

En cas d'intempéries, un arrêté municipal sera obligatoire !





Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée

